



## Conférence générale

40<sup>e</sup> session, Paris 2019

# rep

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

## Rapport

40 C/REP/19

3 septembre 2019

Anglais et français seulement

## RAPPORT DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL SUR SES ACTIVITÉS

### PRÉSENTATION

**Source** : L'article 29.3 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (ou « Convention du patrimoine mondial ») stipule que « le Comité présente un rapport sur ses activités à chacune des sessions ordinaires de la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ».

**Contexte** : Le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (ou « Comité du patrimoine mondial ») a été institué par l'article 8 de la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale, à sa 17<sup>e</sup> session, le 16 novembre 1972.

**Objet** : Le présent document contient le rapport sur les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, tenue du 14 au 15 novembre 2017. Il constitue une synthèse du document WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev, qui a été présenté au Comité du patrimoine mondial, à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, juillet 2019), et actualisé par la suite, et qui peut être consulté en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>.



Job: 201911287

## I. Introduction

1. Le présent document a pour objet de fournir à la Conférence générale de l'UNESCO des informations concernant les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties (14-15 novembre 2017) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial. Les principales activités et décisions du Comité du patrimoine mondial ont été regroupées selon ses objectifs stratégiques.

## II. Informations relatives aux réunions statutaires

### Nombre actuel d'États parties à la Convention du patrimoine mondial

2. Au mois de juillet 2019, la Convention comptait 193 États parties<sup>1</sup>.

### Membres actuels du Comité du patrimoine mondial

3. **Vingt-et-un membres** : Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burkina Faso, Chine, Cuba, Espagne, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Kirghizistan, Koweït, Norvège, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Tunisie et Zimbabwe.

4. La durée des mandats s'étend jusqu'à la **fin de la 40<sup>e</sup> session de la Conférence générale** (2019) pour l'Angola, l'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, Cuba, l'Indonésie, le Koweït, la République-Unie de Tanzanie, la Tunisie et le Zimbabwe ; et jusqu'à la **fin de la 41<sup>e</sup> session de la Conférence générale** (2021) pour l'Australie, le Bahreïn, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Chine, l'Espagne, le Guatemala, la Hongrie, le Kirghizistan, la Norvège, l'Ouganda et Saint-Kitts-et-Nevis.

### Membres du Bureau du Comité du patrimoine mondial depuis juillet 2017

5. Pour la 41<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (de juillet 2016 à novembre 2017), la présidence a été assurée par M. Jacek Purchla (Pologne). L'Angola, le Koweït, le Pérou, le Portugal et la République de Corée ont occupé les postes de vice-présidents et M. Muhammad Juma (République-Unie de Tanzanie) celui de rapporteur.

6. Pour la 42<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (de novembre 2017 à juillet 2018), la présidence a été assurée par Sheikha Haya Rashed Al Khalifa (Bahreïn). L'Azerbaïdjan, le Brésil, la Chine, l'Espagne et le Zimbabwe ont occupé les postes de vice-présidents et Mme Anna E. Zeichner (Hongrie) celui de rapporteur.

7. Au cours de la 43<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (de juillet 2018 à juillet 2019), le Comité a décidé de se réunir en une 13<sup>e</sup> session extraordinaire, en novembre 2019, à l'occasion de la 22<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial, en vue d'élire un vice-président issu de la région Amérique latine et Caraïbes, et a par conséquent décidé de prolonger le mandat de vice-président du Brésil jusqu'à la tenue de sa 13<sup>e</sup> session extraordinaire.

8. Pour la 42<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Manama, juin-juillet 2018), 31 documents de travail et 11 documents d'information ont été établis (WHC/18/42.COM).

9. Pour la 43<sup>e</sup> session du Comité du patrimoine mondial (Bakou, juin-juillet 2019), 31 documents de travail et 11 documents d'information ont été établis (WHC/19/43.COM).

10. Au total, 84 documents ont été établis, dont 62 documents de travail et 22 documents d'information.

<sup>1</sup> La liste des États parties à la Convention du patrimoine mondial est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/etatsparties>.

### III. Informations relatives à la mise en œuvre des objectifs stratégiques

#### (a) Renforcer la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial

11. Depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (2017), 48 biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Dix-neuf d'entre eux (13 biens culturels, trois biens naturels et trois biens mixtes) l'ont été lors de la 42<sup>e</sup> session (Manama, 2018) et 29 autres (24 biens culturels, quatre biens naturels et un bien mixte) lors de la 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019) du Comité du patrimoine mondial. La répartition de ces biens, détaillée par région et par catégorie, figure dans le document WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>).

12. En juillet 2019, le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial s'élevait à 1 121 (869 biens culturels, 213 biens naturels et 39 biens mixtes)<sup>2</sup>. Ces biens sont situés dans 167 États parties (ce qui signifie que 26 États parties ne comptent aucun bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial). Cent soixante-dix-huit États parties ont présenté des Listes indicatives de biens qu'ils pourraient décider de proposer pour inscription dans les années à venir.

13. En juillet 2019, le nombre total de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril s'élevait à 53 (36 biens culturels et 17 biens naturels)<sup>3</sup>.

14. Les recommandations émises par les organisations consultatives de renvoyer ou de différer l'examen, ou encore de ne pas inscrire un bien sur la Liste du patrimoine mondial n'ont pas été prises en considération par le Comité du patrimoine mondial dans 87 % des cas (soit 14 sur 16), à sa 42<sup>e</sup> session, et dans 73 % des cas (soit 8 sur 11), à sa 43<sup>e</sup> session. De manière inédite lors de ces deux sessions, le Comité a décidé d'inscrire trois sites pour lesquels la non-inscription était recommandée (deux sites à sa 42<sup>e</sup> session et un à sa 43<sup>e</sup> session). Au cours de ces deux sessions, le Comité n'a pas suivi les recommandations des organisations consultatives figurant dans les projets de décision à 22 reprises. Il a ainsi décidé de passer 8 biens du renvoi à l'inscription ; 4 biens du différé à l'inscription ; 2 biens du différé au renvoi ; 3 biens de la non-inscription à l'inscription ; 2 biens de la non-inscription au renvoi ; un bien de la non-inscription au différé ; un bien du renvoi pour extension à l'approbation d'extension ; et un autre du report à l'ajournement. En outre, pour des raisons diverses, deux recommandations d'inscription – l'une en 2018 et l'autre en 2019 – sont devenues des renvois.

15. De plus, par sa décision **42 COM 12A**, le Comité du patrimoine mondial a décidé d'examiner les processus de proposition d'inscription et d'évaluation afin de renforcer l'équilibre et la crédibilité de la Liste du patrimoine mondial. Le rapport du groupe de travail *ad hoc*, qui était chargé d'examiner différentes possibilités de réforme du processus de proposition d'inscription, ainsi que de débattre des modalités de recours éventuel aux services consultatifs d'autres entités en plus des trois organisations consultatives actuelles, figure dans le document WHC/19/43.COM/12 (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-12-fr.pdf>). À sa 43<sup>e</sup> session, le Comité du patrimoine mondial a entériné les recommandations du groupe de travail *ad hoc* et a décidé de prolonger son mandat jusqu'à la 44<sup>e</sup> session du Comité, en 2020, afin qu'il examine les questions relatives aux propositions d'inscriptions.

16. En outre, des réunions et des ateliers internationaux, interrégionaux et régionaux ont été organisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible. Des informations détaillées concernant ces activités figurent dans le document WHC/19/43.COM/5A (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-5A-fr.pdf>).

<sup>2</sup> La Liste du patrimoine mondial est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/list/>.

<sup>3</sup> La Liste du patrimoine mondial en péril est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/fr/peril>.

## **(b) Assurer la conservation efficace des biens du patrimoine mondial**

### **Rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial examinés par le Comité depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (2017)**

17. Au total, **157** rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, dont **54** concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ont été examinés lors de la 42<sup>e</sup> session du Comité (Manama, 2018) ; et **166** rapports sur l'état de conservation des biens du patrimoine mondial, dont **54** concernant des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, ont été examinés lors de la 43<sup>e</sup> session du Comité (Bakou, 2019). La répartition de ces biens, détaillée par région, figure dans le document WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>). Depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention en 2017, deux biens ont été inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril, et trois en ont été retirés.

### **Demandes d'assistance internationale (AI) auprès du Fonds du patrimoine mondial accordées depuis la 21<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale (2017)**

18. Un montant total de 1 530 817 dollars des États-Unis a été approuvé depuis 2017. La répartition de ces fonds, détaillée par région, figure dans le document WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>).

### **Rapports périodiques**

19. Un rapport d'avancement sur la préparation du troisième cycle de rapports périodiques a été présenté au Comité du patrimoine mondial, à ses 42<sup>e</sup> (Manama, 2018) et 43<sup>e</sup> (Bakou, 2019) sessions. Un rapport d'avancement sur le suivi du deuxième cycle de rapports périodiques a également été présenté au Comité, à sa 43<sup>e</sup> session (Bakou, 2019).

### **Mécanisme de suivi renforcé**

20. Conformément à la décision **31 COM 5.2**, le mécanisme de suivi renforcé est un processus de collaboration constante avec l'État partie concerné. Le Comité du patrimoine mondial a décidé, à ses 42<sup>e</sup> (Manama, 2018) et 43<sup>e</sup> (Bakou, 2019) sessions, de continuer d'appliquer le mécanisme de suivi renforcé à 11 biens et a également décidé de commencer à l'appliquer à un bien supplémentaire. La liste de ces biens figure dans le document WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>).

## **(c) Favoriser le développement d'un renforcement effectif des capacités dans les États parties**

### **Stratégie de renforcement des capacités**

21. Au cours de l'exercice biennal écoulé, le Centre du patrimoine mondial et les organisations consultatives ont entrepris, en étroite coopération avec les États parties et les centres de catégorie 2, un certain nombre d'activités qui ont directement contribué à la mise en œuvre de la Stratégie du patrimoine mondial pour le renforcement des capacités, adoptée par le Comité du patrimoine mondial, à sa 35<sup>e</sup> session (Paris, 2011). Ces activités comprennent des programmes visant à renforcer les institutions régionales et nationales responsables de la protection du patrimoine, des initiatives de formation destinées aux professionnels et aux jeunes, et l'élaboration de matériels d'orientation.

### **Activités pédagogiques**

22. Plusieurs forums internationaux et régionaux des jeunes sur le patrimoine mondial ont été organisés par le Centre du patrimoine mondial ou avec l'aide de ce dernier, afin de proposer des activités pédagogiques, notamment dans les pays hôtes des deux dernières sessions du Comité du patrimoine mondial (Bahreïn et Azerbaïdjan).

23. Dans le cadre des campagnes de volontariat pour le patrimoine mondial de 2018 et 2019, plusieurs camps ont été organisés au sein de différents biens et sites du patrimoine mondial inscrits sur les Listes indicatives du monde entier, auxquels ont participé des organisations locales ainsi que de nombreux jeunes.

24. Un inventaire détaillé des activités susmentionnées, ainsi que d'autres activités éducatives mises en œuvre, figure dans les documents : WHC/18/42.COM/5A (<http://whc.unesco.org/archive/2018/whc18-42com-5A-fr.pdf>) ; WHC/19/43.COM/5A (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-5A-fr.pdf>) ; et WHC/19/43.COM/INF.5A.Rev (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-INF5A-fr.Rev.pdf>).

#### **(d) Accroître la sensibilisation, la participation et le soutien du public au patrimoine mondial par le biais de la communication**

##### **Sensibilisation**

25. En 2018, le site Internet du patrimoine mondial (<http://whc.unesco.org>) a reçu en moyenne 33 227 visites par jour. Les visites sur le site du patrimoine mondial représentent 44,97 % de l'ensemble des pages visionnées et 38,87 % de toutes les visites du site Internet de l'UNESCO pour cette année-là.

26. En 2017 et 2018, six éditions de la lettre d'information électronique « Information du patrimoine mondial » ont été envoyées, en anglais et en français, à 28 025 abonnés au site Internet du Centre du patrimoine mondial.

27. Des articles et des interviews sur le thème du patrimoine mondial ont été publiés en réponse aux demandes de nombreux grands médias nationaux et internationaux.

##### **Publications**

28. Entre 2017 et 2019, 135 000 exemplaires de la **Carte du patrimoine mondial** ont été produits et diffusés en anglais, en français, en espagnol et en arabe, en partenariat avec le Bahreïn et l'Azerbaïdjan, ainsi qu'avec *National Geographic*.

29. Huit numéros du magazine trimestriel *Patrimoine mondial* (numéros 84 à 91) sont parus entre juin 2017 et avril 2019.

30. La traduction des **Manuels de référence sur le patrimoine mondial** se poursuit, en collaboration avec les Organisations consultatives. Une traduction en arménien a été produite grâce au soutien du Fonds du patrimoine mondial dans le cadre de l'assistance internationale, ainsi qu'avec l'appui de la Commission nationale arménienne pour l'UNESCO.

##### **Accords bilatéraux avec des États parties et partenaires**

31. En 2017-2019, des accords bilatéraux ont été conclus ou renouvelés avec 14 États parties ainsi qu'avec la Commission européenne.

32. Durant la période 2017-2019, le Centre du patrimoine mondial a établi et/ou élargi **15 partenariats avec des sociétés du secteur privé, des fondations et des ONG**, tous gérés en consultation étroite avec le Bureau de la planification stratégique (BSP) de l'UNESCO. Les inventaires des partenariats actuels et envisagés avec le secteur privé et les fondations sont présentés au Comité dans les documents WHC/18/42.COM/5A (<http://whc.unesco.org/archive/2018/whc18-42com-5A-fr.pdf>) et WHC-19/43.COM/5A (<http://whc.unesco.org/archive/2019/whc19-43com-5A-fr.pdf>).